Annexe G: LES INSIGNES DE FONCTION

1. Adjudant de corps, adjudant d'unité et caporal de corps (FT, FAé, SM)

Dénomination	Brodé	Métal	Placement / remarques
Adjudant de corps		x	Sur les 2 manches, 15 cm au-dessus du bord inférieur des manches. Lorsqu'un autre brevet ou insigne doit être porté sur la partie inférieure des manches, les couronnes se placent 2 cm au-dessus de celui-ci.
Adjudant d'unité		x	
Caporal de corps		X	·

2. <u>Maître d'arme principal, maître d'arme et quartier-maître-chef de corps</u> (Marine)

Dénomination	Brodé	Métal	Placement / remarques
Maître d'arme principal		x	Sur la manche gauche de la veste, 2cm au-dessus de l'insigne de grade. Lorsqu'un autre brevet ou insigne doit être porté sur la partie inférieure des manches, la couronne se place 2 cm au-dessus de celui-ci.
Maître d'arme		x	
Quartier-maître-chef de corps		X	•

3. Les aiguillettes



Attachés de défense Adjoints des attachés de Défense Aides de Camp de généraux



Officiers du protocole



MP en service au palais de la Nation

4. Les brassards



Officier représentant le Ministre de la Défense



Commissaires